Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/09/2026 - 28539 - 2018 B 08079 - 840 139 869 - 2SAGE ALBA

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 — Présenté en Euros — Edité le 31/08/2026

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	25 250	25 250				
Fonds commercial	100 000		100 000	5,23	100 000	5,13
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	110 745	101 553	9 192	0,48	19 039	0,98
Autres immobilisations corporelles	1 231 699	576 904	654 795	34,27	663 605	34,03
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	53 975		53 975	2,83	53 975	2,77
TOTAL (I)	***1 521 668***	***703 707***	***817 961***	42,81	***836 619***	42,90
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	43 428		43 428	2,27	42 558	2,18
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes	16 271		16 271	0,85	19 271	0,99
Clients et comptes rattachés	633 887	17 381	616 505	32,27	735 671	37,72
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	569		569	0,03		
. Personnel						
. Organismes sociaux	4 019		4 019	0,21	6 990	0,36
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	165 421		165 421	8,66	106 970	5,48
. Autres	153 415		153 415	8,03	132 347	6,79
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	3 386		3 386	0,18	14 862	0,76
Charges constatées d'avance	89 557		89 557	4,69	55 035	2,82
TOTAL (II)	***1 109 952***	***17 381***	***1 092 571***	57,19	***1 113 704***	57,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	***2 631 621***	***721 088***	***1 910 532***	100,00	***1 950 323***	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 — Présenté en Euros — Edité le 31/08/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 200 000)	**200 000**	10,47	**150 000**	7,69
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale	14 798	0,77	14 798	0,76
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	55 993	2,93	72 273	3,71
Résultat de l'exercice	***35 556***	1,86	***33 721***	1,73
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	***306 347***	16,03	***270 792***	13,88
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	416 414	21,80	626 125	32,10
. Découverts, concours bancaires	168 066	8,80	6 743	0,35
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	82 680	4,33		
. Associés	250 000	13,09	200 000	10,25
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	30 961	1,62	31 357	1,61
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	455 000	23,82	435 659	22,34
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	66 344	3,47	103 955	5,33
. Organismes sociaux	29 027	1,52	42 338	2,17
. Etat, impôts sur les bénéfices	17 646	0,92	20 672	1,06
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	43 901	2,30	3 000	0,15
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	39 345	2,06	4 033	0,21
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	4 800	0,25	205 650	10,54
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	***1 604 185***	83,97	***1 679 531***	86,12
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	***1 910 532***	100,00	***1 950 323***	100,00

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Aux comptes annuels présentée en Euro Edité le 31/08/2026

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 910 532,11 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 35 555,57 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/08/2026 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

2.2 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :
Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 100 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté				%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL				

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 1 521 668

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*125 250*			*125 250*
Immobilisations corporelles	*1 233 316*	*152 111*	*69 230*	*1 342 443*
Immobilisations financières	*53 975*			*53 975*
TOTAL	*1 412 541*	*152 111*	*69 230*	*1 521 668*

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 703 707

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	*25 250*			*25 250*
Immobilisations corporelles	*550 672*	*128 193*	*407*	*678 457*
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	*575 922*	*128 193*	*407*	*703 707*

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	*16 250*	*16 250*	*0*	*de 1 à 3 ans*
Sites internet	*9 000*	*9 000*	*0*	*1 ans*
Fonds de commerce	*100 000*	*0*	*100 000*	*Non amortiss.*
Matériels industriels	*66 108*	*61 691*	*4 417*	*de 3 à 5 ans*
Outillage industriel	*44 637*	*39 862*	*4 775*	*de 1 à 5 ans*
Instal. gene. agencem. amenage	*881 318*	*321 039*	*560 280*	*Non amortiss.*
Materiel de transport	*285 268*	*192 078*	*93 190*	*de 1 à 5 ans*
Matériel de bureau & informati	*44 741*	*44 079*	*662*	*de 1 à 5 ans*
Mobilier	*20 371*	*19 708*	*663*	*Non amortiss.*
TOTAL	*1 467 693*	*703 707*	*763 986*	

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

3.2.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.3 - Etat des créances = 1 100 842

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	*53 975*		*53 975*
Actif circulant & charges d'avance	*1 046 867*	*1 046 867*	
TOTAL	*1 100 842*	*1 046 867*	*53 975*

3.4 - Provisions pour dépréciation = 17 381

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours Comptes de tiers Comptes financiers	*17 381*				*17 381*
Total	*17 381*				*17 381*

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 4 019

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	*4 019*
Disponibilités	
TOTAL	*4 019*

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 200 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	*100*	*1500,00*	*150 000*
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	*100*	*2000,00*	*200 000*

4.2 - Etat des dettes = 1 573 224

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	*584 480*	*637 200*		
Dettes financières diverses	*332 680*	*255 000*		
Fournisseurs	*455 000*	*479 562*		
Dettes fiscales & sociales	*196 264*	*253 156*		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	*4 800*	*391 044*		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	*1 573 224*	*2 015 963*		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 78 572

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	*78 572*
Autres dettes	
TOTAL	*78 572*

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 3 503 902

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	*71 787*	*2,05 %*
Ventes de produits intermédiaires	*22 481*	*0,64 %*
Prestations de services	*2 732 161*	*77,97 %*
Produits des activités annexes	*677 473*	*19,33 %*
TOTAL	*3 503 902*	*100,00 %*

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 4 019

Produits à recevoir	Montant
Autres créances :	*4 019*
Ijss(43870000)	*4 019*
TOTAL	*4 019*

8.2 - Charges à payer = 78 572

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	*78 572*
Dettes prov. congés à payer(42820000)	*31 096*
Chges sociales congés à payer(43820000)	*8 308*
Prov etat(44860000)	*32 265*
Taxe apprentissage(44863200)	*1 546*
Taxe formation(44863300)	*5 358*
TOTAL	*78 572*

DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Présenté en Euro Edité le 31/08/2026

Réévaluation des immobilisations

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation

DETAIL DES IMMOBILISATIONS REEVALUEES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Présenté en Euro Edité le 31/08/2026

Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Présenté en Euro Edité le 31/08/2026

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes Durée de l'exercice	mois	mois	mois	mois	mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024 Présenté en Euro Edité le 31/08/2026

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ELCO, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 2SAGE ALBA,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2024 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	*1 910 532*
Chiffre d'affaires hors taxes	*3 503 902*
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	*35 556*

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Annexes Certifiées Conformes
par le gerant

Pour ELCO
Fait à PARIS le 27/08/2026

SOMMAIRE

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION

2SAGE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 200 000 euros
Siège Social : 232 rue de la Croix Nivert - 75015 PARIS
840 139 869 R.C.S PARIS

PROJET DU TEXTE DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associée Unique prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

DECISION : QUITUS AU PRESIDENT

L'Associée Unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associée Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 35 556 euros.

Compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 55 994 euros, le résultat distribuable est de 91 550 euros.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Associée Unique décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 1 778 euros
- A titre de dividendes : 0 euros.
- Au compte " Report à nouveau" :89 772 euros.

Le dividende sera mis en paiement au Siège Social de la Société.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2024	néant	40 %	néant
31 décembre 2023	néant	40 %	néant
31 décembre 2022	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

DECISION : REMUNERATION DE WILLIAMB HOLDING EN SA QUALITE DE PRESIDENT

L'Associé unique prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au titre de ses fonctions pour l'exercice 2024.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

Certifié conforme par le gérant

2SAGE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 200 000 euros
Siège Social : 232 rue de la Croix Nivert – 75015 PARIS
840 139 869 R.C.S PARIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 JUIN 2025

Le 28 juin 2024 à 10 heures, au siège social, 232 rue de la Croix Nivert, 75015 PARIS.

La Présidente WilliamB Holding représentée par son représentant légal est présente.

WILLIAMB HOLDING, EURL au capital de 2 000 000 euros, dont le siège social est au 13 RUE DU BOIS MOUSSAY ZAC DU BOIS MOUSSAY 93240 STAINS, immatriculée au R.C.S de BOBIGNY sous le numéro 914759972, Représentée par WILLIAM BEN LOULOU Associée Unique de la société 2SAGE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 200 000 euros,

A préalablement exposé ce qui suit

En sa qualité de Présidente de la Société, WilliamB Holding, représentée par son représentant légal, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé.

Ont été tenus à la disposition de l'Associée Unique au Siège Social dans les délais légaux :
- L'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2023
- Le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé établi par le Président

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la Société
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Quitus au Président
- Affectation du résultat de l'exercice
- Rémunération de WilliamB Holding en sa qualité de Président
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Associée Unique prend acte qu'aucune dépense somptuaire et charge non déductible telles que visées par l'article 39-4 du C.G.I. n'a été engagée au titre de l'exercice.

DECISION : QUITUS AU PRESIDENT

L'Associée Unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Associée Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 35 556 euros.

Compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 55 994 euros, le résultat distribuable est de 91 550 euros. Après

avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Associée Unique décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 1 778 euros
- A titre de dividendes : 0 euros.
- Au compte " Report à nouveau" :89 772 euros.

Le dividende sera mis en paiement au Siège Social de la Société.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2024	néant	40 %	néant
31 décembre 2023	néant	40 %	néant
31 décembre 2022	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

DECISION : REMUNERATION DE WILLIAMB HOLDING EN SA QUALITE DE PRESIDENT

L'Associé unique prend acte qu'aucune rémunération n'a été versée au Président au titre de ses fonctions pour l'exercice 2023.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'une copie, des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales de dépôt et de publicité qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.

L'Associée unique

Certifié conforme part le gérant

2SAGE ALBA

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 200 000 euros Siège Social : 232 rue de la Croix Nivert – 75015 PARIS
840 139 869 R.C.S PARIS

RAPPORT DE GESTION

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Cher associé,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et nous soumettons à votre approbation, les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les comptes de la Société ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur qui sont identiques à celles utilisées pour l'exercice précédent.

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

LES EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Aucun événement significatif n'est survenu.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Le chiffre d'affaires de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 est de 3 503 902 euros. Il était de 4 280 703 euros au titre de l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 3 528 573 euros contre 4 328 575 euros au titre de l'exercice précédent. Le montant des traitements et salaires de l'exercice s'élève à 615 394 euros, il était de 695 431 euros au titre de l'exercice précédent, et le montant des cotisations sociales s'élève à 144 668 euros contre un montant de 136 625 euros au titre de l'exercice précédent. L'effectif moyen de salariés est de 23.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 3 420 717 euros contre 4 277 762 euros pour l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation s'établit donc à un montant de 107 856 euros contre un montant de 50 813 euros au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier d'un montant de – 2 185 euros le résultat courant avant impôts de l'exercice s'élève à un montant de 105 671 euros.

Au titre de l'exercice précédent, le résultat financier était de – 12 388 euros pour un résultat courant avant impôts de 38 425 euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à – 69 479 euros, il était de 15 968 euros au titre de l'exercice précédent.

L'impôt sur les sociétés est de 8 876 euros contre 20 672 euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 35 556 euros, contre un bénéfice de 33 721 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des capitaux propres s'élève à 306 347 euros au 31 décembre 2024.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 35 556 euros.

Compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 55 994 euros, le résultat distribuable est de 91 550 euros.

Le Président propose l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 1778 euros.
- A titre de dividendes : 0 euros.
- Au compte " Report à nouveau" : 89 772 euros.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

DIVIDENDES

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2024	néant	40 %	néant
31 décembre 2023	néant	40 %	néant
31 décembre 2022	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES DU RESULTAT FISCAL

Nous n'avons aucune information à porter à votre connaissance aux termes de l'article 223 quater du Code Général des Impôts qui fait obligation d'informer l'associé du montant des dépenses et charges somptuaires de la Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. ACTIVITE DES FILIALES ET SOCIETES CONTROLEES

Néant

2. PRISES DE PARTICIPATIONS, PRISES DE CONTRÔLE, CESSIONS DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de

l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément à la Loi, les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, dites Réglementées, sont mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun événement significatif positif ou négatif, ou empêchant de développer sereinement l'activité de l'entreprise n'est à signaler.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion au Président, de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Certifié conforme par le gérant
Le Président

2SAGE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 200 000 euros
Siège Social : 232 rue de la Croix Nivert – 75015 PARIS
840 139 869 R.C.S PARIS

DECISION PRISE LE 30 JUIN 2025 D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

L'Associée Unique constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 35 556 euros.
Compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 55 994 euros, le résultat distribuable est de 91 550 euros.
Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Associée Unique décide l'affectation suivante :

- Dotation à la réserve légale : 1 778 euros
- A titre de dividendes : 0 euros.
- Au compte " Report à nouveau" :89 772 euros.

Le dividende sera mis en paiement au Siège Social de la Société.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d'acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l'année suivante par les associés personnes physiques avec l'ensemble de leurs revenus et sont soumis à l'impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s'ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2024	néant	40 %	néant
31 décembre 2023	néant	40 %	néant
31 décembre 2022	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Certifiée conforme par le gérant

Le Président